

Mercredi 30 mai 2018

Accord Directive droit d'auteur : les artistes exclus

L'Adami prend acte de l'accord trouvé par le Comité des représentants des États membres de l'Union européenne relatif à la réforme de la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Les 500 000 artistes-interprètes européens (chanteurs, musiciens, comédiens...) réunis au sein de la coalition « Fair Internet For Performers » n'ont pas été entendus. L'Adami regrette que cet accord ne réponde en rien à leur demande d'une plus juste rémunération.

Alors que les États membres avaient à leur portée une occasion historique d'adapter les mécanismes de rémunération des artistes-interprètes à l'ère du numérique, cet accord traduit un manque de considération inacceptable alors même que les artistes sont le maillon le plus visible de la chaîne de la création, celui qui fonde le lien avec le public.

Pour rappel, la disposition figurant dans cet accord sur la responsabilité des plateformes ne bénéficiera finalement qu'aux auteurs, compositeurs de la musique et aux producteurs. Cette disposition exclut les auteurs de l'audiovisuel et tous les artistes-interprètes.

A ce titre nous regrettons que le ministère de la Culture dans sa communication évoque un succès au bénéfice de la création alors qu'il en écarte une grande partie des acteurs. De ce fait, la France valide une directive à deux vitesses au préjudice une fois de plus des artistes-interprètes.

Leurs espoirs reposent désormais sur les députés européens qui au sein de la commission juridique doivent se saisir du sujet et entendre la voix de la création. De toute la création.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94



Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr

L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.